



AQSBI!

Association de Quartier - Serrières bouge!

Comité de l'AQSBI 2019

Présidence	Olivier Forel
Vice-présidence	Bernard Simond
Trésorerie	Evan Rohr
Secrétariat	Eliane Mollia
Membre	Jonas Aegerter
Membre	Solange Jaccard
Membre	Françoise Yoder
	3 membres supplémentaires pourraient encore faire partie du comité !

Contact

Chemin de la Justice 18, 2000 Neuchâtel, tél. 032 / 731 72 31, info@aqsb.ch, animation@aqsb.ch

Rôle et compétences du comité selon les statuts de l'AQSBI!

ARTICLE 8

<i>Comité</i> Composition	Le comité se compose de quatre à dix membres, soit au minimum un président, un vice-président, un secrétaire et un caissier.
Election	Le comité est choisi parmi les membres de l'AQSBI!. Il est élu par l'assemblée générale pour deux ans. Il est rééligible.
Attributions	<p>Le président de l'AQSBI! préside de droit le comité. Le vice-président le remplace en cas d'empêchement. Les membres du comité se répartissent les tâches qui lui incombent.</p> <p>Le comité représente l'AQSBI! à l'égard des tiers, il gère les affaires de l'AQSBI!. À ce titre, il prend toutes les mesures nécessaires à la réalisation des buts de l'AQSBI! en veillant à une gestion économique des moyens disponibles. Il présente à l'assemblée le rapport annuel de gestion et les comptes.</p> <p>Il traite toutes les affaires courantes qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale.</p> <p>Il a la compétence de régler les affaires urgentes concernant l'AQSBI!.</p> <p>La responsabilité de l'AQSBI! est engagée par la signature collective à deux, du président ou du vice-président avec celle d'un autre membre du comité.</p>